

Image not found or type unknown



Annulation du ravalement de façade juste après achat!

Par **Sativva**, le **11/01/2011** à **19:59**

Bonjour, rn rnJe viens d'acheter un appartement sur Paris. Lors de la vente la vendeuse m'a fourni le pv de la dernière assemblée, ou le ravalement de la façade a été soumis au vote et a été voté. Une condition sans laquelle je n'aurai acheté. Aujourd'hui, l'ordre du jour de la prochaine assemblée propose l'annulation de la dernière assemblée car l'un des copropriétaire porte plainte, en gros pour vice de forme. La vendeuse était au courant de cette affaire bien avant la vente. rnrnAujourd'hui, je ne sais que faire ni contre qui me retourner, ni quoi voter lors de la prochaine ag. rnrnMerci de votre aide, rnrnThomas